

Document: EB 2014/LOT/P.3
Date: 21 February 2014
Distribution: Public
Original: French

E



Investing in rural people

President's report

Proposed loan and grant to the Togolese Republic for the National Rural Entrepreneurship Project (PNPER)

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Aissa Touré Sarr
Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2147
e-mail: ai.toure@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre McGrenra
Head, Governing Bodies Office
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb_office@ifad.org

For: Approval

Contents

Abbreviations and acronyms	ii
Map of project area	iii
Financing summary	iv
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and rural development and poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP	1
II. Description	2
A. Project area and target group	2
B. The National Rural Entrepreneurship Project (PNPER) development objective	2
C. Components/outcomes	2
III. Implementation	3
A. Approach	3
B. Organizational framework	3
C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management	4
D. Financial management, procurement and governance	4
E. Supervision	5
IV. Costs, financing, benefits	5
A. Costs	5
B. Financing	6
C. Summary benefit and economic analysis	6
D. Sustainability	7
E. Risk identification and mitigation	7
V. Corporate considerations	7
A. Compliance with IFAD policies	7
B. Alignment and harmonization	8
C. Innovations and scaling up	8
D. Policy engagement	8
VI. Legal instruments and authority	9
VII. Recommendation	9

Annex

Negotiated financing agreement

Appendix

Logical framework

Abbreviations and acronyms

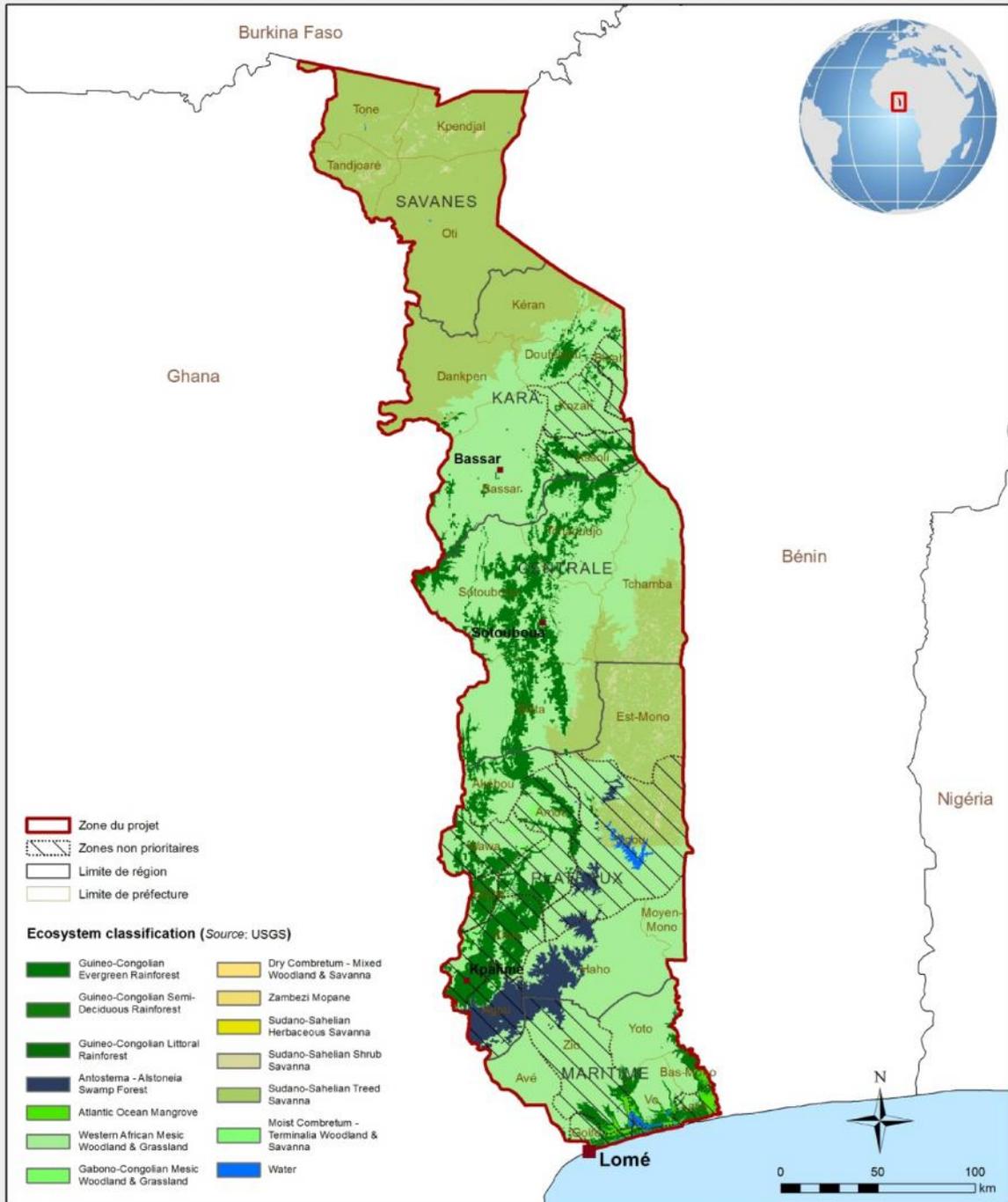
COD	operations coordination unit
COR	regional operations coordination unit
DRAEP	Regional Agriculture, Livestock and Fisheries Department
MAEP	Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries
MSRE	micro and small rural enterprise
PADAT	Support to Agricultural Development Project
PNIASA	National Agricultural Investment and Food Security Programme 2009-2022
RFI	rural financial institution

Map of the project area

La République togolaise

Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER)

Rapport de conception final



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 20-11-2013

The Togolese Republic

National Rural Entrepreneurship Project (PNPER)

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	The Togolese Republic
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries (MAEP)
Total project cost:¹	US\$39.6 million
Amount of IFAD loan:	SDR 7.018 million (equivalent to approximately US\$10.80 million)
Amount of IFAD grant:	SDR 7.018 million (equivalent to approximately US\$10.80 million)
Terms of IFAD loan:	40 years, including a grace period of 10 years, with a service charge of three fourths of one per cent (0.75 per cent) per annum
Contribution of borrower/recipient:	US\$3.83 million
Amount of cofinancing:	Partner financial institutions: US\$8.67 million
Contribution of beneficiaries:	US\$1.89 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD
Retroactive financing:	For eligible project expenses up to US\$0.241 incurred during the period between 24 January 2014 and the effective date of the financing agreement.

¹ The total project cost includes a financing deficit of US\$3.56 million, which may be either mobilized by the Government or financed by IFAD beginning in 2016.

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed financing to the Togolese Republic for the National Rural Entrepreneurship Project (PNPER), as contained in paragraph 57.

Proposed loan and grant to the Togolese Republic for the National Rural Entrepreneurship Project (PNPER)

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. The political and economic crisis undergone by Togo between 1990 and 2005 drained the economy and led to a drastic decline in public and private investment and a consequent lack of progress on social indicators. Since 2005, the Government has undertaken major reforms to calm the socio-political climate and reactivate the economy. Nevertheless, the current growth rate of 4.9 per cent is too low to generate jobs and income.
2. The incidence of poverty remains relatively high in Togo, at 58.7 per cent of the population in 2011, according to the Accelerated Growth and Employment Strategy (SCAPE) 2012, versus 61.7 per cent in 2006. Despite a decline overall, poverty remains essentially a rural phenomenon, with more than 73.4 per cent of the rural population living below the poverty line compared to 28.5 per cent in Lomé in 2011.
3. In Togo the micro and small rural enterprise (MSRE) sector is unquestionably an essential component of the economy and employment. Throughout the country, activities that offer potential for MSREs are found mainly in the agriculture and artisanal sectors. Agriculture is integrated with value chains that extend from the supply of inputs and equipment to the sale of products to end consumers.

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

4. In order to ensure socio-political stability and satisfactory economic results, Togo has put in place an institutional and policy framework that serves as a frame of reference for sector investments.
5. For the agriculture sector, the Government adopted the National Agricultural Investment and Food Security Programme (PNIASA) in 2009 as a framework for rural development projects. National projections call for annual agricultural growth of at least 6 per cent up to 2015. In December 2012, the National Agricultural Development Policy (PNDAT) for the period 2013-2022 was adopted as well. The PNDAT calls for making agriculture an non-exclusive source of accelerated growth for the national economy, to create stable rural employment first and foremost for women and young people, to generate foreign exchange for the country and to combat rural poverty.
6. Moreover, Togo is in the midst of a complete overhaul of regulations governing the private sector in order to provide strategic leverage in combating poverty. In particular, this is taking place at the level of micro and small enterprises, which operate mainly in the unstructured or informal sector. The rural private sector, which is composed mainly of micro, small and medium-sized enterprises (MSMEs), is a major source of employment, constituting the core local private sector. Such enterprises account for 70 per cent to 80 per cent of all enterprises in Togo

(Ministry of Small and Medium-sized Enterprises and Free Zone, 2006). Although the agriculture, livestock and fisheries sector offers economic niche potential, it does not yet offer stable long-term employment to rural people, particularly young people.

II. Project description

A. Project area and target group

7. The PNPER will have national coverage. It will operate in all five regions of the country (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara and Savanes) and will cover 20 prefectures. The project will be implemented in priority areas of concentration identified on the basis of: (i) the need to support MSRE creation and growth in areas with high development potential (promising value chains, adequate and growing markets, adequate or planned infrastructure and the presence of partner financial institutions); (ii) a concern with avoiding excessive dispersion, based on lessons learned from similar projects; and (iii) the need to take into account project achievements, mainly in support for production, including the Support to Agricultural Development Project (PADAT).
8. The PNPER targets young people in particular, both women and men, aged 18 to 40. The target group comprises essentially: (i) unemployed young rural men and women who come up with economic initiatives and are capable of taking advantage of start-up opportunities; (ii) MSREs established by young men and women who wish to develop or consolidate their economic activities within promising value chains; (iii) collective enterprises generated by cooperatives of young producers, either women or mixed women and men; and (iv) older men and women with know-how that can be developed to provide a source of employment.

B. Project development objective

9. The objective of the project is to promote the development of rural enterprises generating long-term paid employment for young people at the local level. In so doing, the project will reach some 280,000 people, of whom 50,000 will benefit directly and 230,000 indirectly. The main expected benefits are as follows: (i) 1,800 MSREs created and strengthened – 1,100 new MSREs, 200 cooperatives financed and set up, and 500 existing MSREs strengthened in technical and management capacity; (ii) some 9,300 rural jobs created directly – 1,600 self-employed (MSRE promoters), 2,000 cooperants strengthened and 5,800 jobs created and/or consolidated; (iii) the supply of training and support services for MSREs improved by specialist resource centres and service platforms set up in each region; (iv) supply of goods and services increased; and (v) MSRE training programmes improved.

C. Components/outcomes

10. The PNPER is structured in two technical components and one coordination, M&E and knowledge management component.
11. Component 1: Facilitating access to non-financial services. This component calls for: (i) expanding the market for rural business development services with a professional supply of proximity support services; and (ii) promoting rural entrepreneurship by strengthening the competencies of small-scale entrepreneurs.
12. Subcomponent 1.1 – Strengthening the supply of MSRE support services – proposes to strengthen support, advisory and training organizations and adapt their supply to the needs of MSREs, and to engage the stakeholders in a consultative process to enhance the environment for rural microenterprise development policy in Togo.
13. Subcomponent 1.2 – Supporting MSRE start-ups and consolidation and promoting their products and services – calls for, first, encouraging rural young people to become entrepreneurs and supporting them in bringing their projects to fruition and

second, strengthening competencies among existing promoters to enable them to consolidate.

14. Component 2: Facilitating access to financial services. This component is intended to improve access to financial services by MSREs in the context of a sustainable business relationship with viable financial institutions. The modus operandi takes into account both target group categories, taking a differentiated approach to facilitation for first-time entrepreneurs and existing ones.
15. Subcomponent 2.1 – Supporting start-ups by first-time entrepreneurs – aims to overcome financing constraints on the emergence of new enterprises launched by young people in rural segments of the economy. To this end, the project will use start-up incubators to enable young promoters to begin operations and gradually gain financial autonomy.
16. Subcomponent 2.2 – Building supply and developing capacity – is intended to improve the supply of services and relations between SFD and MSRE promoters. To this end, the PNPER will operate in three ways: (i) developing new products; (ii) facilitating MSRE access to financial services; and (iii) professionalizing competencies and practices.
17. Component 3: Coordination, M&E and knowledge management. This component will put in place arrangements for project coordination, management, M&E and knowledge management.

III. Project implementation

A. Approach

18. The project will be implemented on the basis of the following principles: (i) a demand-driven approach, intervening in response to demand from originators of initiatives; (ii) identification and selection of MSREs to be promoted or consolidated within the framework of activities by the local private sector; (iii) the “faire faire” approach, which prioritizes outsourcing the supply of services (information, training, advisory assistance and support) to public and private service providers; (iv) building relationships with rural financial institutions (RFIs) on the basis of creditworthy demand in order to finance viable MSREs; (v) regional operations and accountability for regional actors in project coordination and in MSRE selection and monitoring; (vi) strengthening training and support institutions to improve the quality of national supply of services and thereby make it more sustainable; (vii) seeking complementarity and synergy with other projects such as the Support to Agricultural Development Project (PADAT) funded by IFAD, the Agriculture Sector Support Project (PASA) and the Private Sector Development Support Project (PADSP) funded by the World Bank, the Grass-roots Development Support Project (PRADEB) funded by the West African Development Bank (BOAD) and initiatives by other ministries; and (viii) taking into account technical and methodological achievements by similar projects at the national and subregional levels, such as the Rural Microenterprises Project (PROMER) in Senegal and the Rural Enterprises Programme (REP) in Ghana.

B. Organizational framework

19. The project will be implemented over a six-year period (2014-2020) under the aegis of the Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries (MAEP), which chairs the interministerial strategic steering committee. Steering at the regional level will be done by a regional steering committee chaired by the Regional Agriculture, Livestock and Fisheries Department (DRAEP). Project coordination will encompass strategic coordination by the Secretary General, delegated to a central operational coordination unit (COD) and regional operational coordination units (CRDs) for each project region, reporting directly to the DRAEP. The operations coordination unit will be granted administrative and financial autonomy by the Government – such

administrative and financial autonomy to be extended to the regional operational coordination units to a limited extent.

C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management

20. **Planning.** The project will be implemented on the basis of the annual workplan and budget (AWP/B), which will be adopted by the interministerial strategic steering committee and the technical steering committee before being sent to IFAD for non-objection.
21. **Monitoring and evaluation.** The M&E system set up under PNPER will be structured in accordance with the approach adopted by the Government of Togo and by IFAD. In both cases, M&E on a project-wide scale rests upon a set of common indicators, common categories and inputs to periodically provide input for IFAD's results and impact management system (RIMS), which applies to all IFAD-funded projects. The PNPER's M&E system will be linked to the sector monitoring system now being developed at the MAEP.
22. **Knowledge management.** Workshops will be held regularly to exchange and collect best practices, in order to define methodologies for intervention and improve knowledge management.

D. Financial management, procurement and governance

23. **Financial management.** The financial management system has been assessed to verify conformity with IFAD's requirements on fiduciary risk. Overall, the project's financial management risk – taking into account the current capacities, procedures and systems of government structures – is judged high before application of mitigating measures, and moderate after such application. The proposed financial management procedures will enable IFAD's minimum requirements to be met. In particular, alternatives for PNPER financial management were analysed during project design in response to the shared vision, i.e. to evolve towards a sector approach to implementation and direct project management using government structures.
24. As the MAEP financial management system does not currently meet IFAD requirements, an agreement has been reached with the Togolese authorities to create a COD unit with administrative and financial autonomy that would be in charge of project implementation at the central level, comprising five regional coordination units (CORs).
25. The PNPER financial management will be based on: (i) an effective administrative and accounting organization, to be put in place by the COD and CORs; and (ii) the expertise of staff recruited by national or regional competitive processes. The COD should administer the project by transferring specific competencies to its counterparts within the MAEP, with a view to strengthening the capacity of government structures. The project funds will be managed in accordance with prevailing procedures in Togo and IFAD's procedures on administrative and financial project management. The COD will be responsible for the use of project funds and will be accountable to the Government and to IFAD, in accordance with the financing agreement and in compliance with criteria of efficiency and economy.
26. The project will undergo an annual audit of financial statements pursuant to IFAD guidelines, which will be conducted in accordance with prevailing international standards. The annual audit will include a mandatory review of procurement, disbursements at the regional level, and compliance of operations by project partners.
27. **Budgeting.** The budget preparation process will be carried out by COD and COR staff in close collaboration with the MAEP Administrative and Financial Directorate. The AWP/B will then be validated by the Secretary General and submitted to the

steering committee for approval. Detailed requirements at the regional level will be estimated taking into account the operational and administrative needs of CORs and DRAEPs.

28. **Flow of funds.** To facilitate the disbursement of IFAD financing, funds will flow through: (i) a designated account opened at a bank acceptable to IFAD, managed by the temporary advance account mechanism; (ii) an operating account opened centrally; and (iii) operating subaccounts for each COR. All accounts will be administered by the dual signature principle. Withdrawal requests will be made on the basis of the cash flow plan and financial commitments outstanding. Procedures and thresholds for withdrawal requests will be outlined in the letter to the borrower and in the administrative and financial manual.
29. Funding will be made available subject to fulfilment of prior conditions on the establishment of CODs and key staff, and the availability of the government counterpart in the form of taxes on expenses incurred in year one.
30. **Retroactive financing of expenses prior to start-up.** Subject to Executive Board approval and to facilitate project start-up, retroactive financing is provided for in the amount of US\$241,500 in respect of categories IV (training) and VI (operating expenses), for commitment as of 24 January 2014, as an exception to section 4.08 (a)(ii) of the General Conditions for Agricultural Development Financing.
31. Accordingly, those expenses specified and budgeted during the formulation phase, and meeting all eligibility criteria provided for in the IFAD financing agreement, may be financed in advance with counterpart funding prior to the effectiveness of the agreement, and will then be reimbursed to the Government from the IFAD loan and grant funds as soon as the conditions prior to first disbursement are fulfilled.
32. **Procurement.** Contracts for goods, works and services financed with IFAD resources will be awarded in accordance with prevailing regulations in Togo provided they are compatible with IFAD guidelines. Some contracts will be awarded at the regional level in accordance with the regional approach to project implementation.
33. **Governance.** A good governance framework has been included in the project design report and annexes. The aim of this framework is to ensure transparency of information on the project's fiduciary issues, accountability in the use of resources and participation by stakeholders at all stages of the project. It also provides for rigorous targeting and broad dissemination of information, particularly at the community level.

E. Supervision

34. Project supervision will be by IFAD, in the form of two supervision missions per year. At least one of the missions will be done jointly with the World Bank in compliance with the practice of joint project missions under PNIASA, which applies to PNPER. A midterm review will be done jointly by IFAD and the Government at the end of year three.

IV. Project costs, financing, benefits

A. Project costs

35. The total cost of the project, including taxes and contingencies, is estimated at US\$39.6 million (CFAF 19.2 billion) over a six-year period. The base cost is estimated at US\$37.8 million (CFAF 17.8 billion). Contingencies will be US\$2.8 million (CFAF 1.4 billion), or 8 per cent of base cost. Investment cost will be US\$31.0 million (CFAF 15.1 billion), or 84 per cent of base cost. Recurring expenses account for 16 per cent of base cost, or US\$5.7 million (CFAF 2.8 billion). Taxes represent 5.9 per cent of total cost at US\$2.3 million (CFAF 1.1 billion). Cost

per beneficiary is estimated at US\$418 on the IFAD allocation and US\$792 on total cost.

Table 1
Components by financiers
(Thousands of United States dollars)

	Government		IFAD loan		IFAD grant		MRSE		Partner financial institutions		co-financier		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Facilitating access to non-financial services														
Facilitating access to training and support	376.9	11.5	1 407.3	43.1	1 407.3	43.1	-	-	-	-	75.1	2.3	3 266.7	8.3
Support for rural entrepreneurship	603.4	7.1	3 774.6	44.2	3 774.6	44.2	-	-	-	-	386.4	4.5	8 539.0	21.6
Subtotal	980.3	8.3	5 181.9	43.9	5 181.9	43.9	-	-	-	-	461.5	3.9	11 805.7	29.8
B. Facilitating access to financial services														
Support for start-up and consolidation of enterprises	1 230.7	8.0	1 809.4	11.7	1 809.4	11.7	1 887.5	12.2	8 676.4	56.3	-	-	15 413.4	38.9
Developing supply and capacity-building	168.7	3.3	915.1	18.0	915.1	18.0	-	-	-	-	3 098.3	60.8	5 097.3	12.9
Subtotal	1 399.4	6.8	2 724.6	13.3	2 724.6	13.3	1 887.5	9.2	8 676.4	42.3	3 098.3	15.1	20 510.7	51.8
C. Project coordination and management														
Local coordination of operations	864.3	24.8	1 307.6	37.6	1 307.6	37.6	-	-	-	-	-	-	3 479.4	8.8
Regional coordination of operations	588.5	15.6	1 595.2	42.2	1 595.2	42.2	-	-	-	-	-	-	3 778.8	9.5
Subtotal	1 452.8	20.0	2 902.7	40.0	2 902.7	40.0	-	-	-	-	-	-	7 258.2	18.3
Total project costs	3 832.6	9.7	10 809.2	27.3	10 809.2	27.3	1 887.5	4.8	8 676.4	21.9	3 559.8	9.0	39 574.7	100.0

Table 2
Disbursement Accounts by Financiers
(Thousands of United States dollars)

	Government		IFAD loan		IFAD grant		MRSE		Partner financial institutions		co-financier		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Works	40.0	18.0	91.0	41.0	91.0	41.0	-	-	-	-	-	-	222.0	0.6
2. Vehicles and equipment	326.7	23.0	427.5	29.9	427.5	29.9	-	-	-	-	245.6	17.2	1 429.3	3.6
3. Financial support for RMSEs	1 062.1	7.3	1 483.8	10.2	1 483.8	10.2	1 887.5	12.9	8 676.4	59.5	-	-	14 593.5	36.9
4. Training, technical assistance, workshop, travel	933.3	5.4	6 462.4	37.6	6 462.4	37.6	-	-	-	-	3 312.1	19.3	17 170.2	43.4
5. Personnel expenses	978.1	23.3	1 609.8	38.3	1 609.8	38.3	-	-	-	-	2.1	-	4 199.9	10.6
6. Maintenance and supplies	490.3	25.0	734.7	37.5	734.7	37.5	-	-	-	-	-	-	1 959.7	5.0
Total project costs	3 832.6	9.7	10 809.2	27.3	10 809.2	27.3	1 887.5	4.8	8 676.4	21.9	3 559.8	9.0	39 574.7	100.0

B. Project financing

36. The project will be financed by an IFAD loan for US\$10.8 million (27.3 per cent of total cost) and an IFAD grant in the same amount (US\$10.8 million). The MSREs will contribute US\$1.9 million (4.8 per cent of total cost), representing their share of the cost of their enterprises. The RFIs will provide US\$8.67 million (21.9 per cent of total cost). The contribution by the Government, estimated at US\$3.83 million (9.7 per cent of total cost), corresponds to taxes, tariffs and levies on the goods and services acquired by the project, the guarantee fund, pay and benefits for project management staff, and COD rent.
37. Cofinancing will be mobilized in the amount of US\$3.56 million (9 per cent of project cost). The Government of Togo plans to cover the financing deficit using Kuwaiti funding received by the MAEP.

C. Summary benefit and economic analysis

38. The main economic impact and benefits expected from the project are as follows:
- Increasing and diversifying people's incomes through more competitive MSRE products on national, subregional and international markets;
 - Expanding and diversifying product supply as a result of better opportunities to start up and consolidate MSREs upstream and downstream of agricultural production;
 - Increasing savings and investment capacity among the target group by developing adapted proximity financial services;
 - Strengthening women's status and participation in local development, particularly in terms of MSRE start-ups, operation and management.
39. The economic analysis indicates a high rate of return overall, at 19.3 per cent. This rate is attributable to increased productivity based on improved techniques and

technology with access to non-financial services and financial services as provided for under the project. The rate also reflects the fact that all these activities are already being carried out in Togo by promoters using own resources. Net present value (NPV), estimated at US\$10.6 million, is based on a discount rate of 12 per cent, which is considered the long-term opportunity cost of capital in Africa.

D. Sustainability

40. All project activities are designed from the point of view of sustainability, based on the following principles:
- Institutionalizing ways of regulating the supply of vocational training will allow PNPER to move away from a simple production logic of person/days of training. To this end, the project will support operationalization of the Training Directorate, dissemination of agricultural techniques and agricultural vocational organizations, which the MAEP is in the process of setting up and will, inter alia, prepare and monitor the implementation of sector policy to promote MSREs;
 - Supporting existing training institutes is preferred and essential to raise the level of existing training centres over the long term;
 - Pooling support services for MSREs, which are generally offered by permanent structures such as the Chamber of Commerce and Industry, the National Employment Agency and proximity NGOs, will harmonize approaches and promote the supply of a broader range of support services to MSREs and project originators;
 - Strengthening existing financial institutions is a measure of sustainability for access to financing. All of these institutions provide financial support to MSREs, including start-up incubators
 - Making DRAEPs accountable at the regional level, in terms of identifying, selecting and supervising the implementation of MSRE activities, is a major factor in sustainability. This approach, already tested by PADAT, will be strengthened to assist regional organizations in effectively performing their regulatory role.

E. Risk identification and mitigation

41. A risk analysis was conducted during project formulation (paragraph 183 of the project report). For each risk category (targeting, quality of non-financial and financial service providers, governance, etc.), mitigation measures have been proposed. Considering the areas of intervention identified, the project is not expected to have any significant adverse environmental or social impact, and is therefore classified in category B. Risks in respect of fiduciary issues are addressed in section III.D of this report.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

42. The PNPER is in compliance with IFAD policies, i.e.: (i) the Strategic Plan 2011-2015, in that it contributes directly to achieving four of the five strategic objectives; (ii) the private sector development strategy; and (iii) the policy on rural enterprises. From this point of view, PNPER contributes to the emergence of a local private financial sector in rural areas that is more sensitive to the needs of rural poor people, by means of: (i) promoting and consolidating MSREs; (ii) creating jobs within or around MSREs; (iii) supporting linkages between MSREs and the market; and (iv) establishing contractual relations between MSREs and RFIs.
43. In addition, the PNPER is fully aligned with IFAD's targeting policy in that it combines geographical targeting, direct but not exclusive targeting of young people and women, and empowerment and capacity-building measures. Accordingly,

support arrangements for income-generating activities, rural microenterprises and MSREs conducted by young people, women and project originators – whether educated or not – favour integration and positioning of groups that traditionally have difficulties making themselves heard. The project also calls for supporting MSREs engaged in processing and marketing, which are predominantly women-headed.

B. Alignment and harmonization

44. Togo does not have a COSOP, as IFAD has opted to align its country operations with the PNIASA adopted in 2009. In strategic terms, the PNPER is fully in line with the orientations of this reference document.
45. The PNPER will forge partnerships with the projects implemented by MAEP within the PNIASA framework and with projects and initiatives by other initiatives. Pathways will be created with the IFAD-funded PADAT, and with the World Bank-funded Agriculture Sector Support Project (PASA) and West Africa Agricultural Productivity Project in Togo (PPAAOO).
46. The Ministry of Grass-roots Development, Artisanry, Youth and Youth Employment is the lead agency for initiatives in youth employment and entrepreneurship in Togo. This ministry, with half a dozen programmes financing economic initiatives by young people, will be a major partner of PNPER. Plans also call for designating a PNPER coordinator within the ministry.
47. The project will facilitate financing for MSREs set up in the context of the two strategic partnerships to be formalized: one with the Youth Economic Initiatives Support Fund, and the other with the National Agency for Financing Promotion and Guarantees for Small and Medium-sized Enterprises and Industries. These partnerships are motivated by the need to develop complementarity and synergy with other agencies working with the same areas, target groups, sectors and subject matter as PNPER.

C. Innovations and scaling up

48. The project will introduce a number of innovations and new concepts in support and capacity-building for promoters and originators of economic initiatives. The most important of these new concepts is that of support whereby the beneficiary receives advisory assistance and proximity support from the outset and up to start-up or consolidation of the enterprise.
49. Support will be provided through a set of modalities promoting greater autonomy, on the basis of diagnostic assessments and action plans prepared by the service platforms.
50. The PNPER will put in place specialized resource centres and regional service platforms – consortiums of institutions with complementary mandates that will pool their competencies to broaden the range of financial and non-financial services offered to MSREs and to the originators of economic initiatives targeted by PNPER. The resource centres will provide capacity-building for the service platforms, which will in turn strengthen the MSREs and originators of initiatives.
51. In this way, the PNPER aims to strengthen existing institutions and enhance the competencies of service providers (with training, advisory assistance and support) and promote a match between supply and demand for services by: (i) improving the governance of training and advisory assistance institutions to enable them to adapt sustainably to changes in demand; and (ii) creating a network of training and advisory assistance institutions in order to pool the services offered.

D. Policy engagement

52. The project calls for actions in support of policy dialogue to improve the rural microenterprise development environment in Togo. The PNPER aims in this way to

engage the stakeholders in a consultation process to improve the development policy framework for rural microenterprises.

53. In particular, the project will contribute to the preparation of a support strategy for MSREs and an enabling legislative, regulatory and institutional environment for MSRE start-ups and development. In the area of rural finance, the project will have a similarly collaborative role in putting in place policies and an enabling environment for the development of financial services adapted to MSREs.

VI. Legal instruments and authority

54. A National Rural Entrepreneurship Project (PNPER) financing agreement between the Togolese Republic and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
55. The Togolese Republic is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
56. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

VII. Recommendation

57. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on highly concessional terms to the Togolese Republic in an amount equivalent to seven million eighteen thousand special drawing rights (SDR 7,018,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a grant to the Togolese Republic in an amount equivalent to seven million eighteen thousand special drawing rights (SDR 7,018,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié "Negotiated financing agreement"

Numéro du prêt:

Numéro du don:

Nom du projet: Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (« PNPFR »)
("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République togolaise ("l'Emprunteur")

(Désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

Conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

ATTENDU que l'Emprunteur a sollicité auprès du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU que l'Emprunteur entend solliciter auprès d'autres bailleurs de fonds un co-financement afin de pallier au déficit de financement du Projet; et

ATTENDU que sur la base de ce qui précède, le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord.

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées le 17 septembre 2010, et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. a) Le montant du prêt du Fonds est de sept millions dix-huit mille droits de tirage spéciaux (7 018 000 DTS) (équivalent approximativement à dix millions huit cent huit mille dollars des États-Unis 10 808 000 USD).

- b) Le montant du don du Fonds est de sept millions dix-huit mille droits de tirage spéciaux (7 018 000 DTS) (équivalent approximativement à dix millions huit cent huit mille dollars des États-Unis 10 808 000 USD).
2. Le prêt du Fonds est accordé à des conditions particulièrement favorables. Tels que spécifiés à la section 5.01 (a) des Conditions générales, les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables sont exempts d'intérêts mais supportent une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt; ils comportent un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt du Fonds sont exigibles le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre.
6. Un compte désigné libellé en francs de la Communauté Financière Ouest Africaine ("FCFA") sera ouvert au nom du Projet auprès d'une institution financière à Lomé ayant l'agrément du Fonds, pour recevoir les ressources provenant du prêt et du don.
7. Un compte "opérationnel" du Projet libellé en FCFA sera ouvert au nom du Projet auprès d'une institution financière à Lomé ayant l'agrément du Fonds, pour les opérations relatives au Projet.
8. Cinq sous-comptes d'opérations du Projet libellés en FCFA et rattachés au compte opérationnel du Projet seront ouverts auprès de la même institution financière au Togo ayant l'agrément du Fonds, pour les opérations relatives au Projet au niveau de chaque région.
9. Un compte de fonds de contrepartie libellé en FCFA est ouvert au nom du Projet auprès du Trésor ou auprès d'une institution financière à Lomé ayant l'agrément du Fonds.
10. La contribution de l'Emprunteur au financement du Projet est estimée à la somme en FCFA équivalente à trois millions huit cent mille dollars des États-Unis (3 832 000 USD). Ce montant inclut notamment:
- a) l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par l'Emprunteur, au moyen d'exonération ou en ayant recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor;
- b) la contribution de l'Emprunteur sous forme de fonds de contrepartie, aux taxes grevant les petites dépenses et à celles pour lesquelles le recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor est impossible. À cet effet, l'Emprunteur mettra à la disposition du Projet, une somme en FCFA pour couvrir les besoins de la première année du Projet. Par la suite, l'Emprunteur reconstituera annuellement le compte de fonds de contrepartie en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du Projet considérée. Le Projet sera inscrit au Budget Général de l'État.

- c) la contribution de l'Emprunteur aux activités du Projet et notamment les coûts pour la mise en place de la facilité d'accès au crédit (fonds de garantie) à hauteur de cinq cent millions FCFA (500 000 000 FCFA), ainsi que les coûts relatifs aux salaires et primes des homologues du personnel clé du Projet et les coûts du loyer pour les bureaux de la Coordination opérationnelle déléguée (COD).

Section C

1. L'Agent principal du projet est le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ("MAEP").
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don et il veille à la supervision du Projet.

Section E

1. La condition suivante constitue un motif supplémentaire de suspension du présent Accord: le Manuel d'opérations du Projet et le Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet ("les Manuels du projet"), ou l'une de leurs dispositions, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds. Le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.

2. Les éléments suivants constituent des conditions préalables additionnelles aux retraits des fonds du prêt et du don:

- a) Un premier dépôt en FCFA équivalent à 30 000 USD a été effectué par l'Emprunteur à titre de fonds de contrepartie pour la première année du Projet couvrant les taxes grevant les petites dépenses et celles pour lesquelles le recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor est impossible. L'Emprunteur s'engage aussi à mettre à la disposition du Projet, une contribution en nature pour couvrir les besoins de la première année.
- b) La COD a été mise en place par décision de l'Emprunteur et le personnel clé de la COD, c'est-à-dire le Coordonnateur opérationnel délégué, le responsable administratif et financier, le spécialiste en suivi et évaluation (S&E), le spécialiste en financement rural et le spécialiste en passation des marchés ont été recrutés conformément aux dispositions du présent Accord; et
- c) le Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet a été validé conformément aux dispositions du présent Accord.

3. À titre d'exception aux Conditions générales, des dispositions sont prises en vue d'un financement rétroactif plafonné à 241 500 USD, à partir du 24 Janvier 2014 jusqu'à l'entrée en vigueur du présent Accord, et correspondant aux dépenses effectuées au titre des activités de prédémarrage, telles que prévues dans le document du projet, et afférant à la catégorie IV « Formation » et à la catégorie VI

« Coûts de fonctionnement » du tableau d'affectation des fonds figurant à l'Annexe 2 du présent Accord. Les dépenses seront préfinancées par l'Emprunteur et seront remboursées après l'entrée en vigueur du présent Accord sous réserve que les dépenses effectuées au titre du financement rétroactif remplissent les critères d'admissibilité de la Section 4.08 des Conditions générales.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Monsieur le Ministre de l'économie et des finances
de la République togolaise
Ministère de l'économie
et des finances
B.P. 387, Lomé, Togo

Pour le FIDA:
Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Adjï Otèh Ayassor
Ministre de l'économie et des finances
de la République togolaise

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 40 ans et plus particulièrement: i) de jeunes ruraux sans emploi porteurs d'initiatives économiques et capables de saisir les opportunités de création d'entreprises; ii) de micro et petites entreprises rurales («MPER») établies par des jeunes (hommes et femmes) désirant développer ou consolider leur activité économique dans les filières porteuses; iii) des entreprises collectives portées notamment par des coopératives de jeunes producteurs, de femmes ou mixtes; iv) des moins jeunes (hommes ou femmes) ayant la maîtrise d'un savoir-faire à valoriser et dont la réalisation serait source de création d'emplois. *En termes de bénéficiaires, le Projet touchera environ 280 000 personnes réparties dans vingt (20) préfectures de cinq (5) régions du pays, dont 50 000 bénéficiaires directs et 230 000 bénéficiaires indirects.*

2. *Zone du Projet.* Le Projet interviendra dans les cinq régions du pays (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara, Savanes). Toutefois, le Projet sera mis en œuvre dans des "zones de concentration" prioritaires compte tenu: (i) de la nécessité d'appuyer la création et la croissance de MPER dans des zones où existent des potentiels de développement avérés; (ii) du souci d'éviter le saupoudrage et la dispersion des interventions en référence aux leçons tirées des projets similaires; et iii) de la nécessité de prendre en compte les acquis des projets intervenant sur la promotion de l'entrepreneuriat rural au Togo. Le Projet concentrera ses activités dans *vingt (20) préfectures* sur les trente-cinq (35) que compte le pays à raison de quatre préfectures par région.

3. *Finalité.* Le Projet a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, en particulier pour les jeunes et les femmes.

4. *Objectif.* L'objectif de développement du Projet est de contribuer au développement de l'entrepreneuriat rural, créateur d'emplois rémunérateurs et durables pour les jeunes au niveau local.

5. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

5.1. Composante 1 – Facilitation de l'accès aux services non financiers

5.1.1. Au terme de cette composante, le Projet vise à: i) développer le marché des services de développement des entreprises en milieu rural à travers une offre professionnelle de services d'appui de proximité; et ii) promouvoir l'entrepreneuriat en milieu rural et renforcer les compétences des petits entrepreneurs, leur permettant de créer ou consolider et développer leur entreprise. Les activités de cette composante seront réalisées à travers deux sous-composantes: a) Renforcement et diversification de l'offre de formation et d'appui-conseil, et b) Appui à la création, consolidation et promotion des MPER et de leurs produits et services.

Sous-composante 1.1.: Renforcement et diversification de l'offre de formation et d'appui-conseil. L'objectif de la sous-composante est de renforcer les structures d'accompagnement, d'appui-conseil et de formation et de les adapter aux besoins de la MPER et d'engager les différentes parties prenantes dans des concertations visant l'amélioration de l'environnement politique de développement de la Micro-Entreprise

Rurale au Togo. L'adaptation de l'offre aux besoins de développement des MPER se fera à travers la mise en place d'un dispositif de portée nationale et régionale: les Centres de Ressources Spécialisés et les Plateformes de Service Régionales. Au terme de cette sous-composante, le Projet va mener, notamment, les activités suivantes:

- a) Une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo et l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) – structures pressenties pour diriger le Centre de Ressources Spécialisé Entrepreneuriat - pour faire un état des lieux de l'offre de services non financiers aux MPER dans les cinq (5) régions;
- b) La réalisation de Plan de Renforcement des Compétences. Le plan de renforcement des capacités des acteurs est un document de planification stratégique et opérationnelle à l'échelle de la Plateforme de Service et décliné pour chaque structure individuelle (Centres de formation, ONG, etc.).
- c) Des formations à l'endroit des conseillers d'accompagnement et d'appui-conseil et des formations de formateurs pour les centres de formation professionnels agréés par le Projet.
- d) Des études de marché de produits avec une forte implication des acteurs, notamment les acteurs du pôle marché pour une connaissance plus fine des marchés d'écoulement.
- e) L'appui à l'amélioration de la qualité des produits par: (i) l'élaboration et la diffusion de guides de bonnes pratiques et méthode d'autocontrôle pour tous les agents de la filière concernée; (ii) le suivi des MPER dans l'application des bonnes pratiques; (iii) l'accompagnement (analyse microbiologique, conditionnement) par l'ITRA et l'Institut national d'hygiène; et (iv) la création de labels de qualité.
- f) Des actions d'appui à la concertation et au dialogue politique pour l'amélioration de l'environnement de développement de la Micro-Entreprise Rurale au Togo.
- g) L'élaboration d'une stratégie de soutien aux MPER et d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel susceptible de favoriser leur création et leur développement.

Sous-composante 1.2.: Appui à la création, consolidation et promotion des MPER et de leurs produits et services. Au terme de la sous-composante, le Projet vise à i) susciter des vocations d'entrepreneurs parmi les jeunes ruraux en les accompagnants dans la concrétisation de leur idée de projet; et ii) renforcer les compétences des promoteurs d'entreprises existantes en leur permettant de consolider leur entreprise. Les activités de cette sous-composante incluent notamment:

- a) Une vaste campagne de communication organisée au démarrage du Projet et dans les deux années suivantes afin d'informer les populations et les opérateurs du développement local sur les objectifs du projet, les domaines d'intervention, les moyens disponibles, les rôles respectifs du Projet, de ses opérateurs (privés et publics) et partenaires ainsi que des bénéficiaires potentiels, et le type d'engagement mutuel à prendre.

- b) Des forums d'orientation et d'insertion organisés dans toutes les préfectures et qui serviront de points d'entrée des jeunes porteurs de projets et des promoteurs dans le dispositif d'appui du Projet. Les forums seront des cadres d'information où le promoteur recevra des informations qui l'aideront à mieux appréhender le monde de l'entrepreneuriat (pour les porteurs de projets) ou à avoir une meilleure idée des services et technologies disponibles pour les promoteurs de MPER existantes et les coopérateurs.
- c) Des formations de base sur la création et gestion d'entreprise et l'entrepreneuriat et des formations techniques spécialisées afin de renforcer les compétences des MPER. Pour les employés et apprentis de MPER et les porteurs d'initiative non ou très faiblement alphabétisés, deux autres types de formations seront disponibles: l'alphabétisation et l'apprentissage dans les « MPER de références ».
- d) Des activités d'intermédiation commerciale et des visites de suivi des entreprises ayant bénéficié des formations poussées et celles qui auront reçu les financements.

5.2. Composante 2-Facilitation de l'accès aux services financiers

5.2.1. L'objectif de la composante est d'améliorer l'accès des micros et petites entreprises rurales aux services financiers dans le cadre d'une relation d'affaires durable avec les institutions financières viables. Les activités de la composante seront structurées au sein de deux sous-composantes: i) appui à l'installation des primo-entrepreneurs et ii) développement de l'offre et renforcement des capacités des praticiens et usagers des services financiers ruraux.

Sous-composante 2.1.: appui à l'installation des primo-entrepreneurs. Cette sous-composante réalisera notamment les activités suivantes:

- a) La mise en place d'une facilité dénommée "coup d'pouce installation" qui permettra aux jeunes promoteurs de démarrer leurs activités et de réaliser progressivement l'autonomie financière. Le "coup d'pouce installation" subventionne 25 pour cent du coût des projets d'investissement des jeunes ruraux moyennant une contribution du promoteur (10 pour cent pour les individus et 20 pour cent pour les coopératives, mobilisable en nature) et un accord de crédit des institutions financières partenaires (IFP). Suivant le principe du partage de risque, la subvention est nantie sous forme de dépôt-garantie contre le financement intégral du plan d'investissement par les IFP qui rétrocèdent la subvention (dépôt-garantie) au prorata de la performance du jeune dans le remboursement du crédit. Le jeune bénéficiaire constitue une épargne additionnelle progressive durant le cycle de remboursements; ce qui lui facilite le renouvellement du crédit. Le "coup d'pouce installation" sera accordé à 1 300 primo-entrepreneurs dont 200 coopératives (50 pour cent de coopératives de femmes) désireux de créer leurs activités dans les secteurs visés par le PNPER: services, production, transformation, unités marchandes. L'éligibilité est ouverte aux jeunes, dans les préfectures d'intervention dans les cinq (5) régions.
- b) Suivi des promoteurs et partenariat stratégique. Le Projet financera la mise en place d'un système de suivi du financement des primo-entrepreneurs. Ce suivi sera alors assuré par les institutions financières partenaires sur la base d'un support permettant de visualiser la situation comparée des revenus et du mouvement des dépôts auprès de

l'institution. Les IFP communiqueront avec le dispositif d'accompagnement mis en place par le Projet aux fins d'initier d'éventuelle appuis-conseils conjoints.

Sous-composante 2.2. Développement de l'offre et le renforcement des capacités. Les activités de la sous-composante visent à améliorer l'offre de services et la relation entre des SFD et les promoteurs de micro et petites entreprises rurales. Pour ce faire, le Projet interviendra à travers trois volets: (i) le développement de nouveaux produits et facilitation de l'accès des MPER aux services financiers; (ii) la professionnalisation des compétences et des pratiques; (iii) l'appui à la caution mutuelle et à l'éducation financière des MPER en vue de limiter les risques de détournement d'objet et de financer et de restaurer la confiance avec les segments ruraux jugés à risque. Les activités de cette sous-composante incluent notamment:

- a) Deux études en (i) gisements d'épargne; et (ii) produits de financement innovants.
- b) Promouvoir et faciliter le financement des MPER établies par le biais de deux partenariats stratégiques qui seront formalisés avec le FAIEJ et l'ANPGF. Dans le cadre de ces partenariats, 500 micros et petits entrepreneurs auront accès aux services financiers suivant des modalités prenant en compte la nature et la saisonnalité de l'activité, la capacité d'endettement des promoteurs et la rentabilité de l'activité, etc. Ces crédits seront accordés moyennant 30 pourcent d'apport en numéraire de la part des promoteurs.
- c) Le Projet contribuera à l'amélioration des supports méthodologiques et managériaux par la mise en place des capacités techniques spécifiques au niveau des institutions pour la maîtrise de la gestion des crédits ruraux. En partenariat avec l'AP-SFD, le Projet financera une vingtaine de sessions de formations sur des modules spécifiques en relation avec la gestion des risques et du crédit.
- d) Le Projet financera l'appui à la mise en place de groupes de caution pour les MPER, à travers des formations et de l'appui-conseil. Quarante-cinq sessions de formations sont prévues sur la durée du projet.

5.3. Composante 3 – Coordination et gestion de Projet

Coordination du Projet. La coordination stratégique du Projet sera sous la responsabilité du Secrétaire général du MAEP. À ce titre, le Secrétaire général du MAEP doit assurer, notamment: i) l'harmonisation et l'alignement du Projet avec le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire ("PNIASA") de l'Emprunteur; et ii) la mise en œuvre progressive de l'approche sectorielle du Projet. Au terme de cette composante, le Projet mettra en place le dispositif de coordination, de gestion et de suivi évaluation du PNER. Ainsi, le Projet financera: a) les coûts d'établissement (mise en état et équipement des bureaux, achat de matériels roulants, etc.); b) les salaires et fonctionnement de la Coordination opérationnelle déléguée (COD) et de la Coordination opérationnelle régionale (COR); c) la préparation des PTBA; d) les frais de mission de suivi et de supervision interne (des COD, COR et DRAEP); e) les études diverses, les audits, les missions de supervision statutaire; f) la collecte, le traitement et la diffusion des données sur le Projet; et g) le développement des outils de S&E y compris l'appui au MAEP dans son effort de mise en place d'un système de suivi-évaluation sectoriel. Le Projet financera également les coûts de formation du personnel, de renforcement des capacités des homologues mis à disposition par le MAEP et les frais liés aux activités d'information,

de sensibilisation et de communication entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. Agent principal du projet

6.1. *Désignation.* Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ("MAEP") en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

6.2. *Responsabilité.* L'Agent principal du projet, à travers le Secrétaire général du MAEP, veillera à ce que les interventions du Projet s'inscrivent dans le cadre des objectifs précisés ci-dessus et des orientations décrites dans les Manuels du projet pour sa mise en œuvre.

7. *Coordination opérationnelle déléguée ("COD")*

Responsabilité. Une Coordination opérationnelle déléguée ("COD") sera mise en place par décision de l'Emprunteur et sera chargée de la gestion opérationnelle du Projet. La COD sera composée de: a) un Coordonnateur opérationnel délégué, responsable de la coordination opérationnelle, b) un responsable administratif et financier, c) un spécialiste en S&E, d) un spécialiste en financement rural, et d) un spécialiste en passation des marchés. La COD serait complétée par du personnel de soutien (secrétaires, chauffeurs, gardiens) nécessaire. Outre les fonctions de gestion, la COD, sous la direction du Coordonnateur opérationnel délégué, sera chargée de développer des outils de planification, de suivi-évaluation, de gestion financière, de passation de marchés, de diffuser les éléments mentionnés ci-dessus à l'ensemble des structures centrales et régionales du Projet et de former les cadres des structures centrales et régionales du Projet. Le Coordonnateur opérationnel délégué fera établir des conventions de travail et de collaboration entre la COD et les différentes structures du MAEP et les autres acteurs concernées par le Projet.

8. *Coordination opérationnelle régionale («COR»)*

Responsabilité. Une Coordination opérationnelle régionale sera installée au niveau de chacune des régions d'intervention du Projet et rattachée à la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DRAEP) de chaque Région. Chaque COR comprendra un Chef d'Equipe, un spécialiste en S&E et un comptable (personnel clé de la COR). Les équipes seront complétées par un secrétaire, un chauffeur et un gardien. Les COR seront chargées de la gestion opérationnelle et quotidienne du Projet au niveau de chaque Région.

9. *Comité interministériel de pilotage stratégique ("CIPS")*

9.1. *Établissement.* Le Comité interministériel de pilotage stratégique créé dans le cadre du PNIASA et présidé par le Ministre de l'Agriculture, assurera le pilotage du Projet.

9.2. *Responsabilités.* Le CIPS aura pour responsabilités de veiller à la cohérence du Projet avec les politiques, programmes, projets et activités de l'Emprunteur et des autres bailleurs de fonds, de valider les Manuels du Projet à sa première séance, d'approuver les PTBA, ainsi que les rapports et bilans périodiques. Le CIPS se réunira au moins une fois l'an pour passer en revue l'exécution du PTBA de l'année en cours et valider le PTBA de l'année suivante.

10. *Comité technique de pilotage ("CTP")*

10.1. *Établissement.* Le Comité technique de pilotage ("CTP") créé dans le cadre du PNIASA et présidé par le Secrétaire général du MAEP, sert comme instance de pilotage technique pour le compte du CIPS.

10.2. *Responsabilités.* Le CTP se réunira deux fois par an et les réunions du CTP serviront à préparer les sessions du CIPS. Ainsi, le CTP formulera des avis techniques pour le CIPS dans le cadre de la préparation de ses réunions annuelles. Le CTP aura pour principale responsabilité d'examiner les PTBA et les rapports d'exécution du Projet et de veiller à la conformité de ceux-ci avec les orientations stratégiques du PNIASA et de la Politique nationale de développement agricole du Togo et les recommandations des missions de supervision et d'audit du Projet. D'autres attributions pourront être conférées au CTP.

11. *Comité régional d'orientation et de pilotage ("CROP")*

11.1. *Établissement.* Les Comités régionaux d'orientation et de pilotage ("CROP") créés dans le cadre du PNIASA et présidés par le Directeur régional de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (DRAEP) assureront le pilotage régional du Projet.

11.2. *Responsabilités.* Les CROP se réuniront deux fois par an et seront chargés de veiller: a) à la revue des activités du Projet; b) à l'élaboration du PTBA régional; c) à l'élaboration des rapports périodiques régionaux; et d) de faciliter les synergies et complémentarités entre le Projet et des initiatives similaires dans la Région.

12. *Mise en œuvre*

12.1. Le Projet, à travers la COD, sous-traitera l'exécution des activités du Projet à des prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. Le Coordonnateur opérationnel délégué établira des cahiers de charges et signera des contrats de performances avec les prestataires de service en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi-évaluation.

12.2. Les prestataires principaux seront les opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), les prestataires publics, les prestataires issus du mouvement associatif, soit les ONG et les associations locales.

13. *Manuel d'opérations du projet et Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet ("les Manuels du Projet")*

13.1. *Préparation du Manuel d'opérations du Projet.* L'Agent principal du Projet préparera un Manuel d'opérations du Projet lequel comprendra notamment, sans restreindre la portée générale:

- a) les critères d'éligibilité aux financements octroyés par le Projet pour l'accès des MPER aux services et support financiers;
- b) la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer la transparence, la gouvernance, incluant les principes de bonne et efficace gestion du Projet, le suivi indépendant et la participation des bénéficiaires aux activités du Projet; et

- c) les termes de référence du personnel de la COD et du COR du Projet et des prestataires de service.

13.2. *Préparation du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet.* L'Agent principal du projet préparera une première version du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet laquelle comprendra les modalités pour la passation des marchés et la gestion administrative, financière et comptable du Projet, y compris la répartition des coûts par bailleur de fonds.

13.3. *Approbation.* L'Agent principal du projet soumet la première version des Manuels du projet au CIPS pour approbation. Une fois approuvée, l'Agent principal du Projet adresse cette première version des Manuels du projet au Fonds pour commentaires et approbation. Si le Fonds ne formule pas de commentaires dans les 30 jours qui suivent la réception, ils sont considérés comme approuvés.

14. *Suivi et évaluation*

Suivi et évaluation. Le Projet mettra en place un système de suivi-évaluation structuré selon l'approche du Gouvernement du Togo et conforme au Système de gestion des résultats et de l'impact du Fonds ("SYGRI"). Le système de S&E comprendra une étude de référence qui sera engagée dès la première année d'exécution du Projet et sera utilisé comme outil de gestion. Les rapports de suivi-évaluation semestriels seront envoyés au Fonds et au CTP et des rapports annuels d'exécution technique et financière seront envoyés au CIPS pour approbation avant d'être envoyés au Fonds. Les rapports constitueront un élément majeur pour apprécier la performance du Projet et certifier le travail des prestataires de service et de l'équipe du Projet, apprécier leurs performances et décider du renouvellement -ou non- de leurs contrats. Le système de suivi-évaluation collectera et analysera les informations nécessaires concernant:

- a) les performances quantitatives et qualitatives;
- b) le suivi de l'exécution sur le plan technique et financier des activités planifiées et la proposition rapide des modifications aux PTBA;
- c) l'appréciation financière des coûts des investissements et de la participation des bénéficiaires; et
- d) la gestion des données et leur mise à jour.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don, le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage
I Génie Civil	53 000	53 000	100% HT et hors contribution bénéficiaires
II Véhicules	250 000	250 000	100% HT et hors contribution du co-financier
■ III Crédit et fonds de garantie	870 000	870 000	100% HT et hors contribution des MPER, des institutions financières partenaires et du Gouvernement
IV Formation	3 775 000	3 775 000	100% HT et hors contribution du co-financier et du Gouvernement
V Salaires et indemnités	940 000	940 000	100% HT et hors contribution du co-financier et du Gouvernement
VI Coûts de fonctionnement	430 000	430 000	100% HT et hors contribution du Gouvernement
Non Alloué	700 000	700 000	
TOTAL	7 018 000	7 018 000	

2. Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- Génie civil:* désigne les coûts pour les travaux de rénovation des centres de ressources, des plateformes et des bureaux.
 - Véhicules:* incluent les dépenses pour les véhicules, matériels roulants et équipements.
 - Crédits et fonds de garantie:* désignent les dépenses encourues pour le support financier au MPER, y compris les coûts pour la mise en place de la facilité «coup d pouce» et de la facilité d'accès au crédit.
 - Formation:* désigne toutes les dépenses relatives à la formation, à l'assistance technique et aux ateliers et voyages.
 - Coûts de fonctionnement:* désignent les dépenses d'entretien et de fonctionnement et les consommables.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt et du don si l'Emprunteur n'a pas respecté la clause énoncée ci-dessous, et si le Fonds a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

Recrutement du personnel de la COD et du COR. Le recrutement du personnel de la COD et du COR se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidature selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, excluant toute discrimination. Le recrutement du personnel clé de la COD et du COR, le renouvellement de leur contrat, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Un contrat initial d'un an renouvelable sera offert au personnel de la COD et du COR et tout renouvellement sera en fonction de la performance. Le personnel de la COD et du COR sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel de la COD et du COR seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

Logical framework

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risque/ hypothèses
1. BUT			
Contribution à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans diminue de 2 points Au bout de 6 ans, l'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 2% pour 50% des ménages ciblés * 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête SYGRI Enquêtes QUIBB Statistiques nationales et enquêtes socio-économiques d'impact 	Stabilité du pays
2. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT			
Développer l'entrepreneuriat rural, notamment pour les jeunes au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 65% des MPER sont fonctionnelles 3 ans après leur création/consolidation. Au moins 65% des MPER promues/consolidées ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 50% au moins 3 ans après leur création/consolidation; 280 000 personnes ont bénéficié des actions du rojet dont 50 000 jeunes et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes spécifiques Rapport d'évaluation à mi-parcours Rapport d'achèvement et d'évaluation finale du Projet 	<u>Hypothèse</u> Environnement juridique et financier des affaires favorable
EFFET 1: les instruments de développement de l'entrepreneuriat rural sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> 80% des initiatives de création de MPER sont concrétisées (jeunes et femmes)*** 	Enquêtes spécifiques	
Produit 1: Un service national d'appui en ingénierie de formation accompagne les dispositifs de formation et de conseil aux MPER	<ul style="list-style-type: none"> 40 institutions de formation et conseil mises en réseau au sein des centres de ressources 100 formateurs sont formés en entrepreneuriat 50 publications spécialisées sur des métiers et filières sont produites 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités et de S-E du projet Rapports de supervision Enquêtes sur centres de ressources 	
Produit 2: Un instrument de valorisation et de mutualisation des services d'accompagnement de porteurs de projets est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> 1800 MPER formées dans les centres de formation (dont 1100 primo, 500 établies et 200 coopératives à la fin du projet) 6 000 apprentis formés Taux de satisfaction des apprenants > 80% lors des formations 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de formation Rapports d'activités 	
EFFET 2: l'offre de services de qualité en direction des MPER (en formation, Appui conseil, intermédiation par les ONG, Cabinets privés etc.) est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'offre globale de services*** Taux d'utilisation des acquis de la formation dans les activités des MPER > à 70% Taux de satisfaction des utilisateurs 1 an après les formations > 70 % 	Enquêtes spécifiques	
Produit 3: Un réseau de prestataires de services non financiers compétents, est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> 5 plateformes de services créées et fonctionnelles 1 répertoire des prestataires de service mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités du projet et des prestataires de service Rapport de S-E du projet Rapports de supervision - 	<u>Hypothèse</u> Volonté des prestataires de services de répondre aux besoins des micro et petites entreprises <u>Risque</u> Insuffisance de prestataires de services compétents dans les régions

<p>Produit 4: Un mécanisme innovant de financement est mis en place pour les MPER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1100 primo-entrepreneurs encadrés ayant bénéficié de l'opération "coup d pouce installation" • 100% de primo-entrepreneurs ayant rempli les conditions d'accès au crédit • Volume de crédit octroyé grâce à la mise en place des fonds de garantie • Volume de l'épargne • Volume du portefeuille au profit des MPER • Au moins 50% des primo-entrepreneurs ont renouvelé un crédit apuré d'une IFR • 500 crédits octroyés grâce au dispositif du fond de garanti • 4 nouveaux produits dont 2 en épargne et 2 en crédit sont développés • 1 fonds de garantie mis en place 	<p>Registre des membres des IFR partenaires Rapports des comités de crédit Rapports des structures d'encadrement Tableaux de bord des IFR Reporting des IFR partenaires Rapports d'activités des IFR Tableaux de bord des IFR Etats financiers des IFR partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réticences des IFR à financer des projets du secteur agricole <p><u>Hypothèses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialisation/Professionnalisation des IFR partenaires - Volonté des IFR de promouvoir des produits à moyen et long termes permettant de financer l'entreprise
<p>EFFET 3: la production durable des biens et services de qualité par les MPER est augmentée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'offre de services et des produits provenant des MPER*** • Part des MPER dans l'offre totale de services • Amélioration de la qualité des services et produits provenant des MPER 	<p>Enquêtes spécifiques</p>	
<p>Produit 5: Des MPER en amont et en aval de la production agricole sont créées ou consolidées et viabilisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de perte des MPER inférieur ou égal à 35% • 1300 MPER créées (dont 50% par des femmes) dont 50 1100 primo, 500 MPER consolidées (dont 50% par des femmes) et 200 coopératives • 6000 personnes formées dans le domaine des activités génératrices de revenus (dont 50% de femmes) • 10 000 personnes ayant bénéficié d'une formation professionnelle • 3500 Personnes formées aux affaires et à l'entreprenariat (dont 50% de femmes) • 3500 Entreprises ayant accès aux services non financiers offerts (dont 50% de femmes) 	<p>Rapports d'activités et de S-E du projet Rapports de supervision Enquêtes sur échantillon MPER</p>	<p><u>Hypothèse</u></p> <p>Les questions foncières ne constituent pas une entrave à l'installation des micros et petites entreprises</p> <p><u>Risques</u></p> <p>Vulnérabilité des MPER par rapport à la concurrence des PME urbaines et des produits importés Difficultés d'accès au marché pour les produits des MPER</p>
<p>Produit 6: La productivité et les standards de qualité des produits des MPER sont améliorés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des volumes de produits des MPER commercialisés (par type et secteur d'activité) • Nombre de produits labellisés • Nombre d'innovations technologiques adoptées par type de MPER 	<p>Rapports d'activités et de S-E du projet Rapports de supervision Enquêtes sur échantillon MPER</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • 		